



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Commission Locale de l'Eau N°1

AUCH (32), LE 24 FEVRIER 2021

PROCES VERBAL

Validé par la CLE le 14 décembre 2021

Préambule

Liste des présents et excusés : voir en annexe 1

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site Internet : <http://sage-nrg.gers.fr>

Les convocations à cette séance plénière accompagnées de l'ordre du jour avaient été adressées par la DDT du Gers, aux membres de la CLE, par courrier le 1er février et par mail le 16 février 2021.

Lors de cette séance plénière, la CLE délibérait valablement au sens des articles R212-26 à R212-48 du Code de l'environnement. **Les 2/3 au moins de ses membres en exercice étant présents ou représentés : 73 sur 90.**

Introduction modalités et règles réunion en visio :

Madame Karine LIERON (Département du Gers) :

Vous avez d'affiché une présentation sur les modalités de connexion et de vote. La première des choses, si vous rencontrez des problèmes de connexion ou de débit, est d'essayer de couper votre vidéo.

Par défaut tous les micros seront coupés. Pour pouvoir prendre la main, il faudra faire une demande sur la droite à côté de votre nom. A ce moment-là, il vous sera donné la parole pour pouvoir poser une question ou intervenir.

Tous les votes seront proposés par le chat. Il vous sera proposé de voter « contre » ou « abstention ». Par défaut le vote sera considéré « pour ». Si 1/3 de la CLE des membres présents et représentés sont opposés au vote par Chat, c'est-à-dire au vote à main levée, à ce moment-là, la CLE ne pourra pas avoir lieu dans ces conditions.

Pour toute demande vous pouvez aussi la faire par chat, nous vous apporterons les réponses au fur et à mesure.

Pour les personnes qui ont des mandats quand vous voterez, il vous est demandé d'indiquer dans le Chat « mandat, le nom de la personne, « contre » ou « abstention » ».

La CLE va être enregistrée comme cela vous a été indiqué au préalable. Merci de nous informer s'il y a des oppositions.

Pas d'opposition formalisée.

Si jamais vous avez d'autres demandes ou d'autres problèmes, vous pouvez contacter à tout moment le numéro d'assistance qui est affiché.

Discours Introduction

Monsieur Xavier BRUNETIERE (Préfet coordonnateur sous bassin Neste et rivières de Gascogne) :

Merci à tous de suivre cette séance inaugurale pour la CLE du SAGE Neste et rivières de Gascogne.

Je tiens à saluer les élus des 6 départements et des Conseils Régionaux, les membres des collèges citoyens et représentants des associations et usagers, les représentants des services de l'État qui sont avec nous par ce système de visioconférence.

Je tiens ensuite à remercier l'accueil que nous fait le Conseil Départemental du Gers, qui est aussi présent et très actif dans la préparation de cette rencontre, et dans la préparation du SAGE Neste et rivières de Gascogne.

Quelques mots très courts d'introduction, si vous me permettez avant d'engager la phase d'élection, puisque notre matinée va être consacrée à organiser la CLE, pour pouvoir avancer ensuite dans ce travail de construction du SAGE.

Je ne reviendrai pas sur les objectifs européens et nationaux qui s'attachent à la qualité et l'atteinte du bon état des masses d'eau, sur l'ensemble du territoire européen et du territoire national. Je souhaite insister sur l'articulation avec le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et le SDAGE qui est en cours de consultation. Le SAGE Neste et rivières de Gascogne est en étroite articulation avec les orientations fixées par ces SDAGE.

Le SAGE vous le savez, est avant tout un outil de co-construction, avec l'ensemble des parties prenantes de l'eau, ce bien commun pour nous tous. Le travail est déjà bien engagé, mais lorsque les phases officielles pourront être engagées avec la CLE, nous allons travailler sur un SAGE à l'horizon de 2030. Il faut nous mettre en perspective sur cette échéance de 2030 comme étant une étape dans la préparation de notre résilience, face à la transition climatique qui s'impose sur le bassin Adour-Garonne. Je fais bien évidemment référence, aux travaux qui ont été conduits pour le SDAGE Adour-Garonne à venir pour les horizons de 2050. Je rappelle que selon les hypothèses qui ont été travaillées au niveau du bassin Adour-Garonne, nous aurons en 2050 une chute des débits de nos rivières sur l'ensemble du bassin de l'ordre de 20 à 40 %.

Notre SAGE doit être donc une étape aussi pour préparer ces échéances qui sont, pour une bonne part maintenant, inéluctables. Donc, je me permets d'insister vraiment sur l'importance d'avoir cette vision longue, cette vision de l'horizon Adour 2050 pour construire notre SAGE.

Il faut bien évidemment aussi avoir en tête les articulations avec les SAGE des bassins, et des sous-bassins limitrophes, je pense à l'Adour-Amont, je pense au Ciron, je pense à la Vallée de la Garonne et je pense aussi au sous-bassin de la Midouze.

Les objectifs du SAGE, tels qu'ils sont pré-identifiés, sont étroitement imbriqués entre eux. Nous en avons identifié cinq mais qui font très directement écho aux orientations qui sont celles des SDAGE Adour-Garonne que j'évoquais.

Le premier objectif est l'amélioration de la qualité de l'eau, et nous réalisons l'enjeu au travers des efforts constants qui sont réalisés pour rendre potable l'eau du sous-bassin Neste et rivières de Gascogne.

Le deuxième objectif après l'amélioration de la qualité des eaux est bien la préservation des milieux. Le troisième objectif est l'accès à l'eau pour l'ensemble des usages. Il s'agit toujours un des éléments importants dans les discussions au sein des CLE qui se traduit dans le SAGE. Les autres objectifs sont l'amélioration de la gestion pour les usagers et enfin la prévention des risques d'inondation et d'érosion des sols.

Ces 5 objectifs du SAGE sont, à mon sens, étroitement liés. Ils se manifestent notamment par un facteur commun : les enjeux de sol. Les enjeux d'érosion, les enjeux de protection, les enjeux d'artificialisation aussi. Je salue notamment les élus des communautés de communes et des communautés d'agglomération qui sont là et ainsi ceux qui travaillent sur les documents d'urbanisme à une échelle plus large par exemple le SCOT. Un des facteurs clés centraux de ce SAGE, c'est bien la liaison entre l'eau, les rivières et les sols, avec la lutte contre l'érosion, la protection de ces sols, la lutte aussi contre les coulées de boue qui peuvent se produire lors des phénomènes massifs.

L'artificialisation, je l'évoquais, sera un des sujets du Projet de loi qui vient d'être déposé à l'Assemblée Nationale sur la transition écologique.

L'enjeu des sols, leur exploitation, leur utilisation dans le cadre des activités agricoles, seront traités très certainement au cœur de ce SAGE, sur les questions d'irrigation dans les années à venir. Les enjeux de sécurisation, de la production et des activités sont très marqués dans nos départements.

D'où les enjeux de développement de nouvelles pratiques : je pense aux pratiques d'agro écologie, je pense aussi aux pratiques d'irrigation maîtrisées. Le plan de relance, peut mobiliser des financements qui permettent de gérer cette irrigation au plus près des besoins et au plus près des ressources.

Je pense aussi à un enjeu important pour le territoire qui est celui de la réutilisation des eaux usées.

Bref un nombre d'enjeu qui est en fait vraiment stratégique pour notre sous-bassin qui concerne 2 régions et 6 départements.

La CLE a vocation à être représentative de ces différentes ambitions, de ces différentes visions du territoire, de trouver l'équilibre délicat entre les différents usages.

Nous avons passé une bonne partie de ces derniers mois, de ces dernières semaines, à travailler sur l'organisation de cette réunion, sur l'organisation de la commission, et puis sur les orientations, le rythme qui va être donné pour ce SAGE. Je vous remercie à nouveau de votre participation à cette commission et sans plus tarder, nous allons passer au temps formel, de la désignation de la présidence, de la vice-présidence, du bureau de la CLE et de la structure porteuse. Ce SAGE, je me permets d'insister a vraiment une importance stratégique pour notre sous-bassin à horizon de 2030 à 2050. C'est une étape qui est cruciale pour notre territoire.

Avant de lancer l'élection de la présidence, il nous faut rappeler quelques principes clés sur le SAGE.

Présentation contexte et perspectives

Madame Natacha JUVANON (Cheffe d'unité de la DDT du Gers) :

Je vais vous présenter quelques éléments au sujet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et rivières de Gascogne, dont la première CLE se tient aujourd'hui.

Pour commencer qu'est-ce qu'un SAGE ?

Un SAGE c'est un outil de planification qui vise à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau d'un territoire. Ce SAGE décline le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne. Il fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources et des milieux aquatiques et humides.

Ce SAGE déclinera ces objectifs au niveau du territoire Neste et rivières de Gascogne.

Concrètement, le SAGE est constitué de 4 documents :

- un **état des lieux** qui comprend lui-même :
 - un état initial,
 - un diagnostic global,
 - une évaluation du potentiel hydroélectrique
 - des tendances et scénarios sur l'avenir.
- Un **atlas cartographique**.

- Un PAGD, **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** qui définira les priorités du territoire, les objectifs et les dispositions à mettre en place pour les atteindre.
- Et un **règlement**, qui édictera les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD présenté juste avant.

Les premières études pour mettre en place ce SAGE ont commencé en 2016. Une étude d'opportunité, puis un dossier préliminaire a été porté par le département du Gers en 2018 et 2019 avec les 5 autres départements qui sont concernés, par le territoire Neste et rivières de Gascogne. Ce dossier préliminaire a été proposé en juillet 2019.

Ensuite s'est tenue la consultation, par les 6 préfectures concernées, du projet de périmètre, consultation qui a visé toutes les communes concernées mais aussi les CLE limitrophes, les conseils départementaux, les communautés de communes concernées.

L'arrêté de périmètre a été signé le 24 août 2020.

Ce périmètre fait plus de 7900km², concerne 2 Régions, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, 6 départements, la Haute-Garonne, le Gers, les Landes, le Lot-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne, 660 communes et 270 000 habitants.

Ce périmètre fait du SAGE Neste et rivières de Gascogne un des plus importants du territoire national.

Concrètement le SAGE s'articule autour de différentes composantes.

La Commission Locale de l'Eau, dont la première se tient aujourd'hui, l'organe décisionnel du SAGE, mais aussi des commissions thématiques, des commissions géographiques, un comité technique, des groupes d'experts locaux, et évidemment les citoyens.

Tout ceci s'appuie sur une structure porteuse choisie par la CLE.

L'arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau a été signé très récemment, le 16 février 2021, par le Préfet du Gers, désigné Préfet coordonnateur de la procédure lors de la signature de l'arrêté de périmètre.

La Commission Locale de l'Eau est composée des 90 membres, répartis en trois collèges :

- Le collège des Collectivités Territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- le collège des Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées et,
- le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics.

La répartition, conforme à la réglementation est de 31% d'Usagers, 16% de représentants de l'Etat et 53% de représentants des Collectivités Territoriales.

Le rôle de cette Commission est d'élaborer le SAGE Neste et rivières de Gascogne, dans le cadre d'une démarche concertée comme l'a souligné Monsieur le Préfet, de suivre sa mise en œuvre et de conduire sa révision.

Ses missions, son rôle et son fonctionnement sont fixés par le règlement de fonctionnement soumis à validation de la CLE.

Le bureau qui est représentatif de la CLE, émettra des avis sur les dossiers ou projets pour lesquels la CLE est saisie, synthétisera les travaux des différentes commissions, qui peuvent se tenir sur le territoire.

Aujourd'hui se tient donc la première CLE du SAGE Neste de rivières de Gascogne. D'ici fin 2022, l'état des lieux devrait être terminé, fin 2022 la stratégie sera déterminée, d'ici fin 2023 le PAGD et le règlement devraient être définis et rédigés. En 2024 ils devraient être mis à la consultation et soumis à l'enquête publique.

Le SAGE devrait être approuvé au printemps 2025.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Xavier BRUNETIERE (Préfet coordonnateur sous bassin Neste et rivières de Gascogne) :

Merci pour cet éclairage, sur les éléments du calendrier qui me conduisait donc à évoquer un horizon 2030 pour la construction de ce SAGE.

Je vous propose de procéder à l'élection du Président de la Commission.

Le quorum est atteint.

Est-ce qu'il y a des oppositions au recours au vote par le chat ? Pas d'opposition.

Election de la Présidence :

Est-ce qu'il y a des candidatures de la part donc du collège des Collectivités Territoriales qui procède à la désignation du Président et du Vice-Président?

Monsieur Bernard GENDRE, Vice-Président du Conseil Départemental du Gers est candidat.

Est-ce qu'il y a d'autre candidature ?

Il n'y a qu'une candidature qui est celle de Monsieur GENDRE.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG) :

Pour les personnes qui sont au téléphone vous pouvez à la place du chat, envoyer un mail à sagenrg@gers.fr avec votre vote de la même façon et on le notera au fur et à mesure.

Monsieur Xavier BRUNETIERE (Préfet coordonnateur sous bassin Neste et rivières de Gascogne) :

Je propose donc de passer au vote du collège des Collectivités Territoriales, sur la candidature de Monsieur Bernard GENDRE, Vice-Président du Conseil Départemental du Gers, pour la présidence de la CLE du SAGE Neste rivières de Gascogne.

Est-ce qu'il y a des votes « contres » ? Pas de vote « contre »

Est-ce qu'il y a des « abstentions » ? Pas de vote « abstention »

Monsieur Bernard GENDRE donc est élu Président de la CLE Neste et rivières de Gascogne.

Monsieur Bernard GENDRE (Vice-Président du Conseil Départemental du Département du Gers) :

Merci Monsieur le Préfet, merci à vous tous pour votre confiance, merci messieurs les membres de la Commission Locale de l'Eau Neste et rivières de Gascogne. Encore une fois merci pour la confiance que vous m'accordez pour cette Présidence.

Depuis 2016, nos 6 départements, nos 26 intercommunalités, accompagnés par le soutien des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et des Régions, ont fait le choix de porter l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Neste et rivières de Gascogne ».

N'oublions jamais que notre territoire « Neste et rivières de Gascogne », reste une véritable spécificité nationale avec des rivières Gasconnes alimentées par le canal de la Neste, son hyper ruralité, et sa taille qui le place parmi l'un des plus grands de France.

Nous tous, acteurs du territoire, avons beaucoup œuvré sur la question de la gestion de l'eau depuis de nombreuses années, à notre échelle et avec nos compétences.

Mais ce n'est qu'un début.

Oui, c'est aujourd'hui une étape importante car pour la première fois nous allons travailler tous réunis, acteurs du territoire Neste et rivières de Gascogne pour travailler ensemble sur la thématique de l'eau, et en croisant tous ses enjeux.

Il est de notre devoir de garder toujours en tête notre rôle premier, améliorer la qualité, et la gestion de la quantité de nos réserves naturelles ou artificielles en eau, bien si précieux, dans un contexte de réchauffement climatique qui a commencé et qui commence considérablement à nous impacter.

La politique de l'eau est tout sauf segmentée. Elle nous rassemble tous dans notre vie quotidienne.

Nous buvons tous de l'eau potable issue de nos sources ou de nos rivières.

Nous sommes tous dépendants des débits des rivières pour nos stations d'assainissement.

Nous voulons tous un environnement sain et une biodiversité préservée pour nous et nos enfants.

Nous sommes tous dépendants d'une irrigation adaptée pour notre production agricole.

Nous avons tous besoin d'eau pour nos industries.

Nous voulons tous d'un tourisme de qualité, des sites de baignade, de sport d'eau vive, de ski...

Nous voulons tous pouvoir pêcher ou encore naviguer...

Ce travail de longue haleine qui nous attend, nous permettra tous, à chaque étape, de construire les bases et des objectifs partagés, avec des outils que nous pourrons décliner chacun, avec nos compétences et nos propres filtres, et ce bien avant l'approbation du SAGE en lui-même.

Je veux cette démarche pragmatique, territorialisée, opérationnelle et non uniquement administrative.

Je veux cette démarche, transparente, accessible à tous, en lien direct avec l'ensemble des acteurs locaux et des citoyens.

Aussi, je propose la création de commissions organiques, géographiques par bassins versants et thématiques, ouvertes à tous, avec une large information et concertation du public.

Notre rôle à tous, est de savoir nous rendre à l'écoute et disponible pour tous et toutes les personnes de notre territoire.

Les solutions seront également plurielles, et ce travail commun, dans le partage et la confrontation des différents points de vue, seront riches pour les élaborer et ceci dans leur diversité.

La solidarité doit être un des principes fondateurs de notre démarche, solidarité amont/aval, mais aussi entre bassins versants et entre les usages préleveurs et non préleveurs.

Tout en gardant nos identités, ce que nous défendons, la situation climatique actuelle nous le montre, qu'il n'est plus temps de s'opposer, mais de mettre en place une coordination et une réorientation des politiques territoriales, avancer ensemble pour notre territoire et répondre ensemble aux attentes de nos concitoyens.

Cette Commission Locale de l'Eau sera avant tout notre force, pour parler d'une seule voix et défendre notre spécificité au niveau du grand bassin Adour-Garonne mais aussi au niveau national, enjeu majeur.

Je sais pouvoir compter sur vous pour travailler ensemble, de façon constructive afin d'imaginer, de pérenniser, rendre attractif et développer notre territoire pour les années à venir.

Je vous remercie et c'est dans cette démarche que j'aspire et que nous aspirons tous j'en suis sûr et certain.

Je vous propose de passer à l'élection du Vice-Président.

Nous avons travaillé depuis déjà de nombreuses années à cette préfiguration du SAGE et maintenant à l'installation de cette CLE. L'enjeu se situe, vous le savez tous, sur l'Amont et l'Aval. Il ne faut pas oublier que le Département des Hautes-Pyrénées représente l'Amont. C'est là où se trouvent beaucoup des réserves et nous nous devons de travailler main dans la main avec nos amis des Hautes-Pyrénées.

Je vous propose la candidature de Bernard VERDIER qui est Conseiller Départemental des Hautes-Pyrénées au poste de Vice-Président.

Election Vice-Présidence

Est-ce qu'il y a éventuellement d'autre candidature parmi le collège élu?
Pas d'autre candidature.

Bernard VERDIER, je te propose, avant de passer aux votes, de te donner la parole.

Monsieur Bernard VERDIER (Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et Vice-Président de la CLE NRG) :

Cher Président toutes mes félicitations. Bien entendu j'adhère totalement à ton discours, à ta présentation, je dirais ta volonté affirmée d'être un bon gestionnaire de l'eau, quoique nous avons travaillé depuis un certain nombre de mois voire d'années dans le cadre de cette solidarité interdépartementale. Désormais nous allons apprendre à travailler dans cet esprit d'inter SAGE.

Une bonne gestion qualitative, quantitative, dans un contexte de multi-usages, je pense qu'il s'agit d'enjeu énorme face au réchauffement climatique. J'adhère totalement à ce que tu as dit, et ce travail de co-construction sera un travail passionnant, il faudra relever le défi du réchauffement climatique, du partage de l'eau.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) :

Merci Bernard. Je vous propose de passer au vote pour cette Vice-Présidence.

Est-ce qu'il y a des votes « Contre » ? Pas de vote contre.

Est-ce qu'il y a des « Abstentions » ? Pas d'abstention.

Donc l'élection de Monsieur VERDIER en tant que Vice-Président de la CLE NRG est validée.

Mon cher Bernard, bravo pour ton élection à la Vice-Présidence de cette CLE. Je sais que nous travaillons déjà depuis de nombreuses années ensemble et ce sera avec plaisir de continuer.

Monsieur le Préfet, devant le nombre de personnes qui souhaitent participer à cette CLE, nous n'avons pas verrouillé. Au contraire, chaque personne qui souhaitait faire partie de la CLE de ce SAGE Neste et rivières de Gascogne, a pu y participer. Nous sommes donc au total de 90 personnes. C'est un bon exercice de démocratie et plus on mettra de personnes autour de la table qui porteront leurs réflexions chacun dans leurs domaines, plus cela sera très positif. Les membres du bureau que nous allons élire maintenant en tiendront bien évidemment compte.

Election du Bureau

Nous soumettons au vote le bureau avec plusieurs collèges : le collège de l'Etat qui sera composé de 4 membres, le collège des Collectivités Territoriales composé de 20 membres et le collège des Usagers de 7 membres.

Collège Etat :

Nous allons procéder à l'élection du collège Etat. Je rappelle que seuls les représentants de l'Etat votent pour ce collège.

Il vous est proposé la composition suivante:

- le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne
- le Monsieur le Préfet du Gers
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Et de la Direction Régionale de l'OFB

Je propose au représentant du collège Etat de voter pour cette proposition de ces 4 membres.

Qui est « Contre » ? Pas de vote contre.

Qui vote « Abstention » ? Pas de vote abstention.

Monsieur le Préfet, bienvenue au bureau de la CLE avec vos collègues représentants des services de l'Etat.

Collège Collectivités Territoriales :

Nous allons maintenant, voter pour le collège des Collectivités Territoriales, avec la proposition de 20 représentants, dans lequel sont bien évidemment inclus moi-même et Bernard VERDIER Vice-Président.

Je vous propose la composition suivante :

- Département Lot-et-Garonne : M. LACOMBE
- Département de Haute-Garonne : M. SANS
- Département du Tarn-et-Garonne : M. WEILL
- Département des Landes : M. CARRERE

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme LAFFORE
- Région Occitanie : M. CAZAUBON
- PETR Pays des Nestes : Mme BEYRIE
- Syndicat Osse Gélise Auzoue : M. MIMALE
- Syndicat Save et Affluents : M. DUPOUX
- Syndicat d'aménagement Baïse et Affluents : M. JOVE
- Syndicat de gestion des rivières Astarac Lomagne : M. MANTOVANI
- Syndicat mixte des 3 vallées : M. SAVARY
- Syndicat Trigone : M. DUPOUEY
- Communauté de Communes Albret Communauté : M. LABARTHE
- Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne : Mme SALLES
- Communauté de Communes Aure Louron : M. LACAZE
- Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges : M. FRECHOU
- SCOT de Gascogne : M. BALAS.

La répartition est homogène sur l'ensemble du territoire géographique aussi bien qu'en institution.

Je vous propose de voter sur ces 20 propositions.

Qui est « Contre » cette proposition des 20 membres ? Pas de vote contre.

Est-ce qu'il y a des « Abstentions » ? Pas de vote abstention.

Mesdames et Messieurs je vous propose de valider ce collège des Collectivités Territoriales pour le bureau de la CLE.

Collège Usagers :

Nous allons ensuite passer à l'élection du collège des Usagers qui est composé de 7 membres.

Pour le collège des Usagers, nous vous proposons :

- Organisme Unique de Gestion Collective Neste et rivières de Gascogne
- Association France Nature Environnement Midi-Pyrénées
- Association Consommation, Logement et Cadre de Vie Occitanie
- Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie
- Union des Fédérations pour la Pêche du bassin Adour-Garonne
- Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (gestionnaires concessions Etat du système Neste)
- Société Hydro-Electrique du Midi (gestionnaires concession Etat stock montagne)

Cette proposition est équilibrée dans les enjeux. Bien évidemment le bureau sera très attentif à toutes les remontées que feront l'ensemble des membres de la CLE et dans les diverses commissions.

Voilà donc je vous propose de passer au vote.

Monsieur Nicolas BONENFANT (Représentant de l'usine ARKEMA): En tant que consommateur important au niveau du réseau de la Neste, l'entreprise ARKEMA souhaite participer au bureau du collège des Usagers. Je représente le Directeur de l'usine d'ARKEMA Lannemezan, en tant que Directeur Adjoint je pose ma candidature pour ce collège.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : D'accord sachant que nous avons également une candidature sur ce poste de la CCI Occitanie pour représenter l'Industrie.

Monsieur François MAUREL (Représentant d'EDF) : Bonjour Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Effectivement, nous avons tardivement fait acte de candidature pour le bureau en tant que représentant EDF, parce qu'on a quelques enjeux variés sur ce bassin : depuis l'Amont Cap-de-Long, en tant qu'exploitant sur la Neste et la gestion de la retenue de Lunax pour les axes Gascons. J'ai pris note que la SHEM était au bureau. Je ne veux surtout pas prendre la place de la SHEM qui est totalement légitime à ce bureau, mais si une place complémentaire pouvait se faire nous serions intéressés pour participer activement aux travaux de la CLE.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Je tiens à rappeler que vous participez tous aux propositions, aux commissions et que le bureau n'a pas le pouvoir décisionnel de la CLE. Il n'est pas utile d'avoir tout le monde au bureau pour garder un bureau relativement homogène représentant les enjeux au collège de la CLE. Je resterai sur la proposition, sachant que vous êtes bien évidemment présents aux commissions et que vos propositions, vos réflexions seront bien évidemment enregistrées et prises en compte.

Monsieur Philippe BADIN (Représentant de la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne) : Dans la constitution du bureau du collège Usagers, il est fait référence aux propriétaires fonciers. Cela semble être important d'avoir effectivement des représentants des propriétaires fonciers, à plus forte raison des riverains des rivières, qui font partis de l'ensemble du périmètre Neste. Selon vous dans la liste que vous nous proposez qui représente ces propriétaires fonciers ?

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Je pense que, honnêtement, tout le monde représente un peu ces propriétaires fonciers, surtout la partie des membres représentants l'agriculture, les consommateurs, l'environnement... Tout le monde peut être le porte-parole des propriétaires fonciers. Déjà sur le territoire par des gens qui sont propriétaires, s'ils ne sont pas propriétaires des rivières, ils sont propriétaires de tout l'environnement de nos rivières. Donc ils sont bien évidemment inclus et représentés par nombre de personnes qui sont déjà dans la proposition que l'on vous fait pour les membres du collège Usagers.

Je vous rappelle tous et toutes, que de toute manière le bureau n'est pas décisionnaire. C'est une instance de concertation, où l'on fait fonctionner les structures, où l'on fait remonter tout ce qui se fait dans les diverses commissions, dans les divers travaux qui vont se faire, sur les bassins versants. Il faut voir le bureau comme un système de collecte, d'organisation, on redistribue un peu le travail de réflexion en fonction de ce qui est déjà remonté. L'important pour vous tous, c'est d'être dans les commissions, au sein de la CLE, c'est là que le travail va se faire de toute manière, vous aurez tous des porte-paroles dans ce collège.

Je vous remercie pour vos interventions. Pour que les choses restent équilibrées dans tout cela, pour ne pas ouvrir plus la place aux uns qu'aux autres, je pense que la proposition, qui était faite au départ et qui était concertée avec de nombreux acteurs, reste la bonne. Je vous rappelle que ce bureau n'a pas pouvoir de décision.

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON (Vice-Président de la Région Occitanie) :

Je suis très heureux que vous soyez élus les uns, les autres. Je voulais justement vous dire que cette CLE dans ce bassin est de première importance. Vous le savez tous, tous ceux qui le vivaient à l'intérieur de la Commission Neste, toutes les fins d'été où les automnes, nous sommes sauvés par le gong, quand il pleut. Mais nous sommes toujours en difficulté, et je remercie justement le Préfet du Gers de s'être préoccupé de cette situation. Les deux Préfets, se sont déplacés, sur la prise du canal de la Neste.

Au-delà de ces sujets, vous l'avez souligné les uns et les autres, l'interaction qu'il y a, entre les bassins, que ce soit Garonne ou Neste, cette gestion que nous allons avoir à faire, il y a un sujet d'importance. J'en ai discuté tout dernièrement justement avec EDF, qui s'occupe de l'hydroélectricité. J'ai vu qu'il y avait des représentants d'EDF dans cette CLE et il y en a un enjeu à ce niveau-là. Les négociations à amener entre EDF, la SHEM, les usagers agriculture, eau potable et, le reste de l'eau, mal nommée eau environnementale. C'est bien à ce niveau-là qu'il va falloir s'atteler au niveau de cette CLE. Essayer de régler ces problèmes parce qu'il nous faut, à l'instar de ce qui a été réalisé sur la Garonne avec le SMEAG, arriver nous aussi, à disposer de 4 ou 5 million de m³ d'eau, pour les années où il y a vraiment nécessité à pouvoir les utiliser.

Le gérer, qui paye ? Comment on fait ? Il faut mettre autour de la table, et là je compte sur vous Messieurs les Préfets notamment celui du Gers puisque, tous ces acteurs pour arriver à régler ces situations dans l'intérêt de tous les usagers.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Nous ferons bien évidemment attention à tes réflexions.

Monsieur Michel DUBOSC (Représentant de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées) : Je suis élu à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées et je suis Président des irrigants sur le système Neste. Je trouve un peu déséquilibré, en nombre d'élus au bureau, les Collectivités et les utilisateurs. J'entends bien votre message que tout le monde pourra s'exprimer, mais je trouve que 20 postes pour les Collectivités et 7 pour les utilisateurs qui sont les payeurs dans l'alimentation de nos rivières de Gascogne...

Monsieur Nicolas BONENFANT (Représentant de l'usine ARKEMA) : Je suis entièrement en phase avec Mr DUBOSC. Candidature pour le collège Usagers : Nicolas BONENFANT Directeur Adjoint usine ARKEMA Lannemezan

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Bien on entend bien votre réflexion mon cher, donc tout ceci est régie par des textes et donc on sait en plus que dans ces textes au moins 50 % de la CLE sont représentés par des Collectivités Territoriales donc je pense que le ratio a été fait en bonne et due forme en respectant les textes en vigueur. Parce que tout le monde a remarqué qu'on a quand même, on s'est assuré que l'ensemble des intervenants possible soient membres de cette CLE et pourront rapporter l'ensemble de ce qui se fait en commission. N'oublions pas que nous sommes uniquement sur un bureau, l'enjeu n'est pas capital comme on peut le croire, l'enjeu capital c'est le travail qui se fera en commission et ensuite que nous, que nous voterons par la suite. On attache un peu trop d'importance sur le pouvoir du bureau.

Monsieur Guillaume DARROUY (Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne) : Je ne peux que rejoindre mes prédécesseurs, représentants agricoles sur le fait que, même si le bureau aujourd'hui à priori n'aura pas de grande décision, c'aurait été un geste fort que de mettre un petit peu plus de représentativité agricole dans ce collège.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Je vous rappelle que vous aurez bien évidemment un représentant qui sera l'OUGC, soit la Chambre de l'Agriculture du Gers. Alain DE SCORAILLE sera le représentant et votre interlocuteur. Vous pouvez prendre contact avec lui pour lui faire remonter où avoir des échanges. Nous avons là des personnes qui sont tout à fait au cœur de la problématique eau, et l'OUGC sera votre porte-parole n'en doutez pas.

Monsieur Emmanuel RECH (Représentant du CEN Occitanie): Le règlement transmis au préalable prévoit 5 membres du collège des Usagers au bureau, alors que 7 sont présentés dans le diaporama. Ceci pourrait-il être clarifié ?

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG) : Le règlement de fonctionnement de travail qui vous a été communiqué prévoyait 5 structures dans le collège Usagers. Les divers retours sur ce document de travail ont montré qu'il manquait des usages en particulier les deux gestionnaires de la concession état c'est-à-dire, concession état à la SHEMA (les 48 millions de m³) et le gestionnaire du système Neste (la CACG). Il manquait aussi très justement les représentants des consommateurs donc la CLCV a été ajoutée. Au niveau industrie c'est la CCI qui représentera les industriels au niveau du bureau.

D'où un nombre de 7 personnes afin que tous les enjeux soient bien représentés. Le bureau n'est pas l'instance décisionnelle, contrairement à la CLE. Toutes les productions du bureau seront accessibles à la CLE.

Madame Claire LEMOUZY (Représentante ADASEA du Gers): L'ADASEA du GERS en tant qu'association de protection de l'environnement œuvrant pour la préservation des milieux humides souhaite candidater au collège Usagers.

Monsieur Olivier ROSES (Représentant des Amis de la terre Gers –FNE) : Je présente la candidature du Président ou de son représentant des Amis de la Terre au bureau.

Monsieur Laurent DIRAT (Représentant de l'ASA de Gramont 82) : Je présente la candidature de l'ASA de Gramont et pour une représentation générale de l'irrigation collective.

Monsieur Jérémy COMET (DDT 31) : Règlementairement, le collège des élus doit représenter plus de la moitié du nombre de sièges de la CLE.

Madame Claire LEMOUZY (Représentante ADASEA 32) : Il est dommage, pour l'enjeu environnement, qu'il n'y ait pas un expert local de la préservation des milieux et de leurs services environnementaux.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : S'il n'y a pas d'autre intervention, je propose aux représentants du collège Usagers de voter pour la proposition qui vous est faite.

Qui est « Contre » ? Pas de vote contre.

Est-ce qu'il y a des « Abstentions » ?

Abstention de Mme LEMOUZY pour l'ADASEA, de M. BADIN pour la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, de M. BONENFANT pour ARKEMA, de Monsieur MAUREL pour EDF, de Monsieur DUBOSC pour la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées.

Il y a donc une majorité de votes favorables. La proposition du collège Usager pour le bureau est donc validée.

Election de la Structure porteuse :

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Je vous propose de continuer avec la délibération sur le choix de la structure porteuse. Le 3 juillet 2020 le Conseil Départemental du Gers a délibéré pour être candidat en tant que structure porteuse. Le Département du Gers s'est impliqué depuis déjà de nombreuses années, et a réalisé déjà pas mal de travail là-dessus. Je vous propose donc, que le Conseil Départemental du Gers soit la structure porteuse de la CLE Neste et rivières, pour

l'élaboration de ce SAGE. Le financement se fera par convention entre le Département du Gers, dans le cadre de l'entente Neste et rivières de Gascogne avec les 5 autres départements et les 26 EPCI qui ont adhéré à ce jour.

Je vous propose que le Conseil Départemental soit la structure porteuse de la CLE.

Tous les membres de la CLE peuvent voter sur la désignation de cette structure porteuse.

Est-ce qu'il y a des votes «Contre » ? Pas de vote contre.

Est-ce qu'il y a des «Abstentions » ? Pas d'abstention.

Nous pouvons donc acter que le Département du Gers est désigné structure porteuse de la CLE.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG) : Un protocole d'accord révisable tous les 3 ans devra être réalisé entre la CLE et la structure porteuse. Ce protocole sera préparé par le bureau et proposé à la prochaine CLE.

Règlement de fonctionnement

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Tout le monde a reçu dans l'invitation la proposition de règles de fonctionnement de la CLE. Avez-vous des remarques à faire, des interventions ou des questions ?

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG) : Ce règlement de fonctionnement est complètement calé avec la réglementation. Il suit toutes les exigences du code de l'environnement.

Je vous présente uniquement les modifications qui ont été apportées suite à l'ensemble de vos retours, sur la base des documents transmis avec l'invitation.

La première modification concerne la composition du bureau, comme nous venons de voir. Pour qu'il y ait une représentativité de l'ensemble des usages, le collège des Usagers est proposé à 7 structures au lieu de 5, ce qui fait un bureau à 31 membres, en lien avec la représentativité de la Commission Local de l'Eau.

La deuxième modification concerne l'article 14 sur la dématérialisation modifié comme suit :

« Sur proposition du Président, l'ensemble des réunions, votes et délibérations mentionnés dans le présent règlement (bureau, commissions, CLE ou tout autre point lié à la CLE) peuvent être effectués par voie dématérialisée, selon les mêmes règles définies dans ce règlement de fonctionnement, même dans le cas où la convocation initiale prévoyait une réunion présentielle dans un lieu défini. »

« Le Président de la CLE pourra décider de recourir au vote à distance, à condition que le moyen utilisé puisse permettre l'identification de chaque membre participant, tout en garantissant le secret du vote aux autres membres si opposition au vote à main levée », « En cas d'absence du Président de la CLE, les modalités peuvent être déclenchée par le ou le ou la Vice-Présidente. »

Il n'y a pas d'autre proposition de modification à ce stade.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Il est demandé aussi la modification de l'article 3- dernier alinéa, page 1 : remplacer « gratuit » par « bénévole ». La modification est intégrée.

Je vous propose de valider ces règles de fonctionnement de la CLE ainsi modifiées. L'ensemble de la CLE vote.

Qui vote « Contre » ? Pas de vote contre.

Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

Ces règles de fonctionnement sont donc validées.

Je vous propose de passer maintenant aux questions diverses avec le site Neste et rivières de Gascogne.

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG) : Un site internet SAGE Neste et rivières de Gascogne a été créé. Le lien va vous être envoyé, à tous, très rapidement avec l'ensemble des documents et l'ensemble des présentations.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Je vous propose une première réunion du bureau le mercredi 31 mars à 10h.

Madame Delphine ASTIER (PETR Pays des Nestes) : Je vous remercie de modifier l'arrêté de composition de la CLE. Mme BEYRIE est la Présidente et non la Vice-Présidente.

Monsieur Xavier BRUNETIERE (Préfet coordonnateur sous bassin Neste et rivières de Gascogne) : Nous allons procéder à la modification sans délai.

Monsieur Franck SOLACROUP (Représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) : Monsieur le Président, je voulais tout d'abord féliciter Monsieur GENDRE et Monsieur VERDIER pour leurs élections, remercier aussi le Conseil Départemental qui s'est engagé depuis de nombreuses années déjà dans la préparation de ce SAGE et qui confirme son engagement en étant structure porteuse. Merci à eux d'assurer ce travail pour tous. Je voulais juste relever, cela a été dit par certains déjà, l'importance que l'on attache au niveau de l'Agence de l'Eau à ce grand territoire, qui est vraiment très spécifique sur le bassin Adour-Garonne. L'alimentation par le système Neste, en fait un territoire unique sur le bassin Adour-Garonne et qui a permis jusqu'à présent le développement d'activité économique sur ce territoire avec la fragilité qui a été rappelé par Monsieur CAZAUBON. Je souligne aussi ces liens étroits qu'il y a entre le bassin de la Garonne et le système Neste.

Les enjeux sont très importants à relever sur un plan de la qualité, et sur le plan la quantité. Nous l'avons évoqué rapidement mais aujourd'hui à 23 % des masses d'eau sont en bon état sur ce territoire.

Il y a de très gros enjeux à relever pour arriver à maintenir et à développer l'économie sur ce territoire, tout en améliorant et préservant les milieux aquatiques. Sachez que l'Agence de l'Eau fera tout son possible pour vous accompagner dans ce travail qui ne pourra se relever que collectivement, avec cela va sans dire tous les Usagers, toutes les Collectivités sur ce territoire.

Je voulais encore remercier la participation de tous et puis saluer le travail qui a déjà commencé, mais nous avons beaucoup de choses à travailler ensemble.

Monsieur Jean-Louis CAZAUBON (Vice-Président de la Région Occitanie) : Franck SOLACROUP l'a souligné, il faut s'atteler à ce travail de fond. Les règlements d'eau peuvent évoluer au moment du transfert des concessions et il faudra que l'État se penche sur cette question. Il y a des règlements d'usage qui datent non pas de Napoléon, mais qui sont très anciens, la réglementation ayant évolué. Par exemple la CACG a été condamnée. Allez expliquer cette réglementation à des juges alors que c'est vraiment très technique. Il faut baigner dans cette eau là justement, pour comprendre les enjeux et ce qu'il en est.

Il faut arriver à clarifier cette situation et puis à sécuriser justement ce territoire en termes de ressources. Il faudra évidemment payer, et faire payer tous les usagers même les usagers domestiques

et non domestiques. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle mais nous sommes dans une situation de fragilité sur ce territoire, notamment le Gers, les Hautes-Pyrénées. Il faut que l'on s'attèle à ce travail-là.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Jean-Louis on a bien noté ton intervention.

Monsieur Pierre DELOUVRIE (Communauté d'Agglomération d'Agen) : Je m'interroge sur la possibilité d'organiser des groupes de travail départementaux ?

Madame Karine LIERON (Animatrice du SAGE NRG) : Il y a des groupes de travail géographique qui sont proposés, qui seront à l'échelle des bassins versants avec une logique hydraulique. Pour être très pragmatique ces commissions seront à l'échelle des structures GEMAPI, et seront ouvertes à l'ensemble des acteurs pas uniquement les membres de la CLE.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Je vous remercie toutes et tous. Je vais repasser la parole à Monsieur le Préfet que je remercie doublement. Premièrement vous avez accepté de venir ici au Conseil Départemental tenir cette réunion.

Je vous en remercie aussi tout l'intérêt que vous portez à ce système Neste. Nous aurons l'occasion d'avancer ensemble sur cette réflexion autour de ces rivières de Gascogne.

Monsieur Xavier BRUNETIERE (Préfet coordonnateur sous bassin Neste et rivières de Gascogne) : Merci beaucoup à tous d'avoir pu participer à cette CLE, dans un format dont on mesure bien les difficultés. Je m'étais assuré Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président, que les services de l'État demeurant très impliqués dans les travaux du SAGE, comme nous l'avons été depuis plusieurs années maintenant.

Pour répondre au Président CAZAUBON, les messages évoqués font directement écho à la visite que nous avons faite avec mon collègue René FURCY, aux sources du canal de la Neste. Les points que vous évoquez sont bien intégrés et nous y travaillons.

Monsieur le Président, les enjeux quantitatifs et qualitatifs de l'eau ne peuvent pas être dissociés, c'est parfaitement exact, notamment sur ce sous-bassin de la Neste et des rivières de Gascogne. Je crois aussi, vous l'avez rappelé plusieurs d'entre vous et notamment le Président CAZAUBON, en l'importance des solidarités qui existent entre les différents sous-bassins de l'Adour-Garonne notamment les sous-bassins limitrophes. Je crois que ce sera aussi une des lignes importantes de travail du SAGE dans les prochaines semaines, pour cette phase de diagnostic et d'état des lieux.

Merci à tous, soyez assurés de notre engagement à vos côtés pour réussir ce travail collectif, ce travail souvent très délicat.

Monsieur Bernard GENDRE (Président de la CLE NRG) : Merci Monsieur le Préfet. Merci à vous tous en espérant vous revoir rapidement en présentiel que les choses s'améliorent et que l'on puisse tous se réunir tranquillement.

Fin de la séance

ANNEXE 1

FICHE DE PRESENCE Commission Locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne

24 FEVRIER 2021
Auch(32), Visio

Présences – Pouvoirs / Excusés

Membres de la CLE (90 membres) : 70 présents, 20 excusés (dont 3 pouvoirs)

1^{er} COLLEGE ETAT (14 membres, non nominatif) : **13** présents ; **1** Excusé

Etaient Présents :

Préfecture Coordonnatrice de bassin Adour-Garonne : Yoann FERREIRA (DREAL de bassin)
Préfecture de Haute-Garonne : Jérémy COMET (DDT 31)
Préfecture du Gers : Xavier BRUNETIERE
Préfecture des Hautes-Pyrénées : Sibylle SAMOYAULT
Préfecture du Lot-et-Garonne : Stéphane BOST (DDT 47)
Préfecture du Tarn-et-Garonne : Sophie DENIS (DDT 82)
Préfecture des Landes : Marie-Gabrielle MOUNEYRES (DDTM 40)
Agence de l'Eau Adour-Garonne Délégation Garonne Amont : Franck SOLACROUP
Office Français de la Biodiversité d'Occitanie : Pascal BROCHARD
Office National des Forêts : Philippe PUCHEU
Agence Régionale de Santé Occitanie : Julien FECHEROLLE
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie : Christian SCHWARTZ
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie : Eléonore SEIGNEUR

Excusés :

Parc National des Pyrénées

2^{ème} COLLEGE CT : (48 membres, nominatif) : **32** présents ; **16** Excusés (dont 3 pouvoirs)

Etaient Présents :

Département du Gers : Bernard GENDRE -
Département des Hautes Pyrénées : Bernard VERDIER
Département de la Haute Garonne : Christian SANS
Département du Tarn et Garonne : Michel WEILL
Département des Landes : Paul CARRERE
Région Occitanie : Jean-Louis CAZAUBON

Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue : Gérard MIMALE
Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents : Jean-Luc DUPOUX
Syndicat d'Aménagement Baise et Affluents : David JOVE
Syndicat Mixte des Trois Vallées : Etienne SAVARY
Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne : Guy MANTOVANI

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon : Jérôme SAINTE-MARIE -
Syndicat des Eaux de la Région de Fleurance : Éric LABORDE
Syndicat Mixte Eau 47 : Geneviève LE LANNIC
Syndicat Armagnac Ténarèze : Jérôme CAZES
Syndicat Mixte SCOT Gascogne : Max BALAS
PETR Pays des Nestes : Maryse BEYRIE

Communauté de communes Aure Louron : Noël LACAZE
Communauté de communes Pays de Trie et du Magnoac : Jean-Pierre ADER
Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges : Alain FRECHOU
Communauté de communes Hauts Tolosans : Jacques LAMARQUE
Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne : Céline SALLES
Communauté de communes Val de Gers : Philippe LALANNE
Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone : Bruno GABRIEL
Communauté de communes du Savès : Pierre GUICHERD
Communauté de communes Artagnan en Fezensac : Jean-Claude BOURGUIGNON
Communauté de communes Grand Armagnac : Philippe BEYRIES
Communauté de communes de la Ténarèze : Maurice BOISON
Communauté de communes de la Lomagne Gersoise : Philippe BLANCQUART
Communauté de communes Bastide de Lomagne : Pascal NOBY
Communauté de communes Albret communauté : Lionel LABARTHE
Communauté d'Agglomération d'Agen : Pierre DELOUVRIE
Communauté de communes Gascogne Toulousaine : Julien DELIX

Excusés :

Département du Lot et Garonne : Nicolas LACOMBE (*a donné pouvoir à Bernard GENDRE*)
Région Nouvelle Aquitaine : Sandrine LAFFORE
Syndicat Mixte Trigone : Francis DUPOUEY (*a donné pouvoir à David JOVE*)
Communauté de communes Neste Barousse : Yoan RUMEAU (*a donné pouvoir à Maryse BEYRIE*)
Syndicat des eaux de la Lomagne : Christian LAGARDE
Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save : Thierry REVEIL
Syndicat départemental des stations de sport d'hiver : André MIR
PETR Pays d'Armagnac : Marie-Claude MAURAS
Communauté de communes du plateau de Lannemezan : Alain DASQUE
Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne : Bernard PENSIVY
Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne : Antoine MENDES
Communauté de communes Landes d'Armagnac : Serge TINTANE
Communauté de communes Lomagne Tarn et Garonnaise : André AUZERIC
Commune de Lannemezan : Pierre DUMAINE
Commune de L'Isle Jourdain : Pierre SABATHIER

3^{ème} COLLEGE USAGERS : (28 membres, non nominatif) : **25** présents ; **3** Excusés

Etaients Présents :

Organisme Unique de Gestion Collective Neste et Rivières de Gascogne : Alain DE SCORRAILLE
Chambre Régionale d'agriculture Occitanie - Chambre d'agriculture du Gers : Jérémy DE RE
Chambre Régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine- Chambre d'agri de Lot et Garonne : Philippe BADIN
Chambre d'agriculture des Hautes Pyrénées : Michel DUBOSC
Chambre d'agriculture de Haute Garonne : Guillaume DARROUY
Association Syndicale Autorisée de Gramont : Laurent DIRAT
Les Bios du Gers : Audrey RAMIS
Coopérative agricole Occitanie : Jean-Louis MORVAN
France Nature Environnement - Association Les Amis de la Terre : Olivier ROSES

France Nature Environnement – FNE 65 : Cécile ARGENTIN
Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre : Lucie VILLIGER
Association Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées : Françoise NOBLE
Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture du Gers : Claire LEMOUZY
Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie : Emmanuel RECH
Arbres et paysages 32 : Bruno SIRVEN
Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie : Michel PAQUET
Electricité De France Hydro Sud-Ouest : François MAUREL
Société Hydro-Electrique du Midi SHEM : Hervé AURENSAN
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction UNICEM : Julie LACHERE
ARKEMA Lannemezan : Nicolas BONENFANT
Union des Fédérations pour la Pêche du Bassin Adour-Garonne : René LOUBET
Fédération départementale des chasseurs du Gers : René CARPENTIER
Comité départemental du canoé-kayak des Hautes-Pyrénées : Philippe MAS
Association Consommation, Logement et Cadre de Vie Occitanie : Monique PLANTE
Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne : Nicolas DAURENSAN

Excusés :

Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières des Hautes-Pyrénées ANPER65
Union des Producteurs Autonome Neste Adour Garonne UPANAG
Centre Régional de la Propriété Forestière CRPF

Etaient également présents en tant que services accompagnateurs (sans droit de vote) :

DDT 31 : Valérie FAGES
DDT 32 : Natacha JUVANON et Nicolas FLOUEST
DDT 65 : Benoit LISCH
DDT 82 : Karine OUEDRAOGO
DDT 47 :
AEAG : Sarah BRIAND
DREAL Occitanie : Julie MONS
Région Occitanie : Agnès PAILLET
CD 32 : Thierry CAYRET, Bernard CASTELLS, Karine LIERON, Florent BARAT, Jérôme MEILLON,
Lionel MORTERA, Yan DUCOURNEAU, Nicolas BERNADICOU, Anthony LAGARDERE, Géraldine ANTOINE
CD 31 : Laurence JACQUEMET
CD 65 : Catherine LABAT
CD 47 : Aure SEGUELA
SYGRAL : Cécile DUPOUTS
TRIGONE : Jean-Christophe VERGNES
SCOT de Gascogne : Raphaël GOUILL
Chambre Régionale d'agriculture Occitanie -Chambre d'agri du Gers : Thierry BAQUE
Société Hydro-Electrique du Midi SHEM : Sophie LAMACHERE et Marion CHOTARD
Association Action Recherche Environnement Midi-Pyrénées : Coraline FILLET
Communauté de communes Aure Louron : Philippe CARRERE
PETR Pays des Nestes : Delphine ASTIER